

COMMUNE DE BASSURELS

Nombre de membres en exercice : 7

Procès-verbal de la séance du 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq mars l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Josette GAILLAC.

Présents : 6

Sont présents : Guy BAUDOIN, Jean-Louis CABANNES, Céline CUKIER, Josette GAILLAC, Alain BARBUSSE, Christiane GEMINARD

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Jérôme GALTIER

Secrétaire de séance : Jean-Louis CABANNES

Ordre du jour :

- Intervention de M. FAGES Patrice de la DDT sur le Plan de Sauvegarde
- Adoption du Procès-verbal de la séance du 18 février 2022
- Vote des Comptes de gestion 2021 (Budget principal, Service eau de Bassurels)
- Vote des Comptes administratifs 2021 (Budget principal, Service eau de Bassurels)
- Affectation des résultats de fonctionnement 2021 (Budget principal, Service eau de Bassurels)
- Organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022
- Questions diverses

1) Intervention de M. FAGES Patrice de la DDT sur le Plan de Sauvegarde

Durée intervention 1h30.

Présentation du plan de sauvegarde.

Pas d'obligation pour une commune comme la notre, mais ça permet de fixer par écrit et sur des cartes tous les éléments (moyens humains, matériels, etc...) permettant de réagir rapidement et efficacement en cas de sinistre imprévu.

2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 18 février 2022

Lecture est faite du Procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

3) Vote des Comptes de gestion 2021 (Budget principal, Service eau de Bassurels)**a) Délibération Vote du Compte de gestion 2021 - Bassurels - DE_2022_006**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de GAILLAC Josette, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Délibération Vote du Compte de gestion 2021 - Service eau de Bassurels - DE_2022_007

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de GAILLAC Josette, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Vote des Comptes administratifs 2021 (Budget principal, Service eau de Bassurels) **a) Délibération Vote du Compte administratif 2021 - Bassurels - DE_2022_008**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de BARBUSSE Alain, à l'unanimité :

délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par GAILLAC Josette après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		584 406.79		40 081.94		624 488.73
Opérations exercice	102 680.61	200 299.37	83 640.08	151 663.97	186 320.69	351 963.34
Total	102 680.61	784 706.16	83 640.08	191 745.91	186 320.69	976 452.07
Résultat de clôture		682 025.55		108 105.83		790 131.38
Restes à réaliser	48 000.00				48 000.00	
Total cumulé	48 000.00	682 025.55		108 105.83	48 000.00	790 131.38
Résultat définitif		634 025.55		108 105.83		742 131.38

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b) Délibération Vote du Compte administratif 2021 - Service eau de Bassurels - DE_2022_009

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de BARBUSSE Alain, à l'unanimité :

délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2021 dressé par GAILLAC Josette après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31 825.75		507.93		32 333.68
Opérations exercice	9 680.82	8 289.00	24 187.88	23 869.47	33 868.70	32 158.47
Total	9 680.82	40 114.75	24 187.88	24 377.40	33 868.70	64 492.15
Résultat de clôture		30 433.93		189.52		30 623.45
Restes à réaliser	17 300.00				17 300.00	
Total cumulé	17 300.00	30 433.93		189.52	17 300.00	30 623.45
Résultat définitif		13 133.93		189.52		13 323.45

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**5) Affectation des résultats de fonctionnement 2021
(Budget principal, Service eau de Bassurels)**

a) Délibération Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Bassurels - DE_2022_010

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de : 108 105.83 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	40 081.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	45 714.95
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	68 023.89
Résultat cumulé au 31/12/2021	108 105.83
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	108 105.83
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	70 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	38 105.83
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**b) Délibération Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Service eau de Bassurels -
DE_2022_011**

- après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le Compte administratif fait apparaître un :

excédent de : 189.52 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	507.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 318.41
Résultat cumulé au 31/12/2021	189.52

A.EXCEDENT AU 31/12/2021	189.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	189.52
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

6) Organisations des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Organisation des permanences.

7) Questions diverses

a) Travaux :

- Réparation fuite sur réseau d'eau : Il faut demander à Claude LEGRAND pour louer la mini-pelle avec chauffeur.
- Assainissement construction mairie et salle : Demander un devis à Claude LEGRAND pour réaliser ces travaux.

b) Marquairès : Compte rendu de notre rencontre avec le directeur de l'ONF à Mende, Monsieur Demanjeat. Possibilité de faire débroussailler le tracé jusqu'à la source par les ouvriers ONF. Un devis sera demandé. L'ONF veut savoir le type de culture pratiquée par la personne qui sera installée à l'année sur le site. Parcelle à acheter ou à conventionner. Ceci paraît compliqué. Pour les parcelles qui avaient été oubliées, il faut voir avec le notaire pour la régularisation.

c) Rendez-vous avec le Député de Lozère : Nous avons rencontré le Député, Pierre Morel à L'Huissier, le mardi 22 mars 2022.

Il nous a expliqué la loi 3DS.

Nous l'avons interrogé sur :

- le transfert de compétences eau et assainissement,
- nos projets du Marquairès et du Col Solidès,
- les biens sans maître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.